

## « Comment obtenir la parité au sein des communes et intercommunalités : freins et leviers »

### **Recommandations : 5 axes pour une parité politique locale effective**

Le Haut Conseil à l'Égalité formule ses 20 recommandations articulées autour de 5 axes pour transformer l'essai de la parité dans toutes les instances, fonctions et secteurs concernés.

#### **AXE 1 - RÉFORMER LE CODE ÉLECTORAL**

**RECOMMANDATION N°1 :**

Abaisser le seuil paritaire aux communes dès le 1er habitant au plus tard d'ici 10 ans

**RECOMMANDATION N°2 :**

Réformer le mode de désignation des conseils communautaires

**RECOMMANDATION N°3 :**

Renforcer la parité au sein de l'exécutif des EPCI en instaurant des binômes paritaires et des scrutins de liste paritaires respectant l'alternance femmes-hommes

#### **AXE 2 - RÉFORMER LE STATUT D'ÉLUE ET ASSURER LA PRÉSENCE DES FEMMES EN POLITIQUE**

**RECOMMANDATION N°4 :**

Faciliter l'engagement dans la vie publique des femmes, et de toutes les catégories socioprofessionnelles, par un statut de l'élue et l'accompagnement de la sortie de mandat

**RECOMMANDATION N°5 :**

Promouvoir la formation des femmes en politique pour renforcer leur capacité à résister aux réflexes sexistes et leur sentiment de légitimité

**RECOMMANDATION N°6 :**

Conditionner les subventions aux partis politiques à des engagements paritaires internes (principe d'égaconditionnalité)

**RECOMMANDATION N°7 :**

Renforcer la limitation du cumul des mandats concomitants locaux

**RECOMMANDATION N°8 :**

Rééquilibrer la répartition des délégations et des responsabilités administratives entre les femmes et les hommes élu-es dans les assemblées locales

## **AXE 3 - LUTTER CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DANS LE MILIEU POLITIQUE**

### **RECOMMANDATION N°9 :**

Intégrer une séquence sur l'égalité femmes-hommes à la formation obligatoire de base pour les élu-es.

### **RECOMMANDATION N°10 :**

Rendre systématique la peine complémentaire d'inéligibilité des élus condamnés pour violences

### **RECOMMANDATION N°11 :**

Encourager la création de réseaux de référent-es antiviolences et de cellules de vigilance dans les partis politiques

### **RECOMMANDATION N°12 :**

Instaurer dans les assemblées, commissions et conseils locaux, une règle de prise de parole paritaire et alternée

## **AXE 4 - GARANTIR UNE MEILLEURE REPRÉSENTATION DES FEMMES POLITIQUES**

### **RECOMMANDATION N°13 :**

Confier au CSA le soin de veiller au respect de la parole équitable

### **RECOMMANDATION N°14 :**

Prévoir l'existence d'une délégation Égalité femmes-hommes dans les communes et les intercommunalités

## **AXE 5 - COMPTABILISER, OUTILLER ET FIXER DES OBJECTIFS EN MATIÈRE DE PARITÉ LOCALE**

### **RECOMMANDATION N°15 :**

Prévoir l'obligation du vote du rapport sur la situation en matière d'égalité pour les collectivités à partir de 10 000 habitantes

### **RECOMMANDATION N°16 :**

Intégrer des données sexuées aux bilans politiques relevés à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité

### **RECOMMANDATION N°17 :**

Rappeler l'importance de la charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale et inviter les collectivités à la signer

### **RECOMMANDATION N°18 :**

Coordonner les informations et les stratégies territoriales de lutte contre les violences faites aux femmes entre tous les acteurs locaux

### **RECOMMANDATION N°19 :**

Introduire des objectifs d'égalité, ainsi que des outils de suivi et de contrôle dans les contrats d'objectifs et de performance (COP) que l'État signe avec les acteurs territoriaux

### **RECOMMANDATION N°20 :**

Veiller à la cohérence des dispositifs paritaires et prévoir un mécanisme de suivi et de contrôle